

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>Actif en Milliers de Dirhams</i>	31/12/2016	31/12/2015
Goodwill	130 435	130 435
Immobilisations incorporelles	3 632	3 970
Immobilisations corporelles	1 144 978	1 006 789
Immeubles de placement	-	-
Actifs non courants et activités destinées à être abandonnées	-	-
Amort Actifs non courants et activités destinées à être abandonnées	-	-
Actifs non courants destinés à être abandonnés ou cédés	-	-
Titres mis en équivalence	12 952	13 158
Autres actifs financiers	138 007	136 583
<i>Dont Actifs financiers disponibles à la vente</i>	131 517	131 969
<i>Dont Actifs financiers à la JV par le résultat</i>	-	-
<i>Dont Prêts et créances</i>	6 489	4 614
Impôts différés-Actif	68 328	72 692
<b>Actifs non-courants</b>	<b>1 498 331</b>	<b>1 363 627</b>
Stocks	762 237	552 120
Actifs biologiques	66 357	53 179
Clients et comptes rattachés	966 063	808 416
Créances fiscales	109 162	105 592
Autres débiteurs	28 389	34 467
Autres actifs courants	69 695	84 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	305 341	247 346
<b>Actifs courants</b>	<b>2 307 243</b>	<b>1 885 354</b>
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	-	-
<b>Total Actif</b>	<b>3 805 574</b>	<b>3 248 981</b>

<i>Passif en Milliers de Dirhams</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capital	100 452	100 452
Primes liées au capital	340 846	340 846
Autres réserves	- 152 627	- 53 146
Ecart de change	6	-
Résultat de l'exercice	70 500	- 93 511
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>359 177</b>	<b>294 641</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle	82 858	49 812
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>	<b>82 858</b>	<b>49 812</b>

<b>Total des capitaux propres</b>	<b>442 035</b>	<b>344 453</b>
Dettes financières non courantes	504 865	474 654
Dettes relatives au crédit bail à plus d'un an	15 291	15 249
Autres provisions	177	177
Impôts différés-Passif	106 929	101 667
Passif à la juste valeur par le résultat	-	-
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>627 262</b>	<b>591 747</b>
Dettes financières courantes	57 090	56 382
Dettes relatives au crédit bail à moins d'un an	10 666	11 616
Trésorerie-Passif	1 731 189	1 324 203
Provisions courantes	5 257	18 614
Fournisseurs et comptes rattachés	732 148	620 503
Dettes fiscales	119 892	96 942
Autres créditeurs	20 580	162 987
Autres passifs courants	59 455	21 534
<b>Total Passifs courants</b>	<b>2 736 276</b>	<b>2 312 781</b>
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	-	-
<b>Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>3 363 539</b>	<b>2 904 528</b>
<b>Total Passif</b>	<b>3 805 574</b>	<b>3 248 981</b>

## ETAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>Chiffres en Milliers de Dirhams</i>	31/12/2016	31/12/2015
Chiffres d'affaires net	4 503 810	3 605 220
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	22 755	6 263
Autres produits de l'activité	64 070	47 991
Achats consommés	- 3 917 517	- 3 233 599
Charges de personnel	- 163 480	- 148 482
Charges externes	- 139 987	- 155 396
Dotations d'exploitation nettes de reprises	- 72 401	- 73 251
Autres charges opérationnelles	- 44 706	- 20 297
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>252 544</b>	<b>28 449</b>
Résultat de cession des actifs	424	- 4 920
Autres produits et charges	4 678	- 1 924
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>257 646</b>	<b>21 605</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 105 137</b>	<b>- 106 200</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>152 509</b>	<b>- 84 595</b>
Impôts sur les bénéfices	- 46 339	- 18 206
Impôts différés	- 8 967	16 221
<b>Résultat après impôt</b>	<b>97 202</b>	<b>- 86 580</b>
Résultats des sociétés mises en équivalence	559	2 352
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-
<b>Résultat net total</b>	<b>97 761</b>	<b>- 84 228</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>70 500</b>	<b>- 93 512</b>
<b>Part des intérêts ne conférant pas le contrôle</b>	<b>27 261</b>	<b>9 284</b>

Le résultat net du Groupe a connu une amélioration notable expliquée par les bonnes performances financières de ses filiales :

- ✓ Le Pôle Négoce a bénéficié d'un adoucissement du climat des affaires et d'un équilibre de l'offre et de la demande dans un contexte marqué par la sécheresse ;
- ✓ Le Pôle Nutrition Animale a consolidé son positionnement dans le secteur et a réalisé des résultats satisfaisants malgré la baisse du cheptel avicole dans le pays en raison de l'apparition de la grippe aviaire faiblement pathogène en début d'exercice ;
- ✓ Le Pôle Accoupage et Elevage, bien que le secteur ait connu une baisse significative de la production locale en raison de la grippe aviaire, a pu minimiser l'incidence de ces passages viraux, assurer une production satisfaisante et réaliser de bonnes performances financières ;
- ✓ Le Pôle Abattage et Transformation a connu une augmentation de ses résultats suite à l'adoption d'une série de mesures concernant sa gestion commerciale et ses performances industrielles.

## ETAT CONSOLIDÉ DE VARIATION DE TRÉSORERIE

en Millions de Dirhams	31/12/2016	31/12/2015
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>97 761</b>	<b>- 84 228</b>
Elim. du résultat des mises en équivalence	- 559	- 2 352
Elim. des amortissements et provisions	72 401	73 251
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur par le résultat)	-	-
Elim. des résultats de cession	- 424	4 920
Elim. des intérêts nets versés	101 868	102 791
<b>Capacité d'autofinancement après impôt</b>	<b>271 047</b>	<b>94 382</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	- 46 339	- 18 206
<b>Capacité d'autofinancement avant impôt</b>	<b>224 708</b>	<b>76 176</b>
Incidence de la variation du BFR	- 347 142	334 520
Impôts payés	55 307	1 958
Subventions d'investissements	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>- 67 127</b>	<b>412 654</b>
Incidence de variation du périmètre	- 1 300	- 1 500
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 197 311	- 140 550
Acquisition d'actifs financiers	-	-
Variation des prêts et avances consentis	- 1 235	-
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 825	1 385
Cession d'actifs financiers	-	-
Dividendes reçus (société mise en équivalence)	820	1 140
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>- 197 201</b>	<b>- 139 525</b>
Augmentation de capital	-	176 152
Remboursement / Emission d'emprunts	33 575	- 44 140
Remboursement d'emprunts location financement	- 15 105	- 49 607
Intérêts financiers nets versés	- 101 868	- 102 791
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-	- 145 430
Dividendes payés aux minoritaires	- 1 264	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>- 84 663</b>	<b>- 165 816</b>

## INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS MARQUANTS

ZALAR Holding est le premier groupe avicole intégré du Royaume. Il se positionne sur l'ensemble des métiers de cette filière, à travers ses filiales qui emploient plus de 2.000 personnes.

Premier Groupe avicole totalement intégré au Maroc, ZALAR Holding se différencie par la maîtrise totale de l'ensemble des maillons de la chaîne avicole et s'impose ainsi comme le leader national de son secteur.

Pour rappel, le premier semestre de l'exercice 2016 a été marqué en date du 29 mars 2016 par le changement de l'exercice social de la société, passant ainsi d'un exercice du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin à un exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier et finissant par le 31 décembre.

## ETAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU

## RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice comprennent notamment l'impact de l'actualisation du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée considéré actif disponible à la vente, ainsi que le retraitement de l'écart de réévaluation sur les immobilisations cédées.

Chiffres en Millions de Dirhams	31/12/2016	31/12/2015
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>97 761</b>	<b>(84 228)</b>
RESULTAT NET PART DU GROUPE	70 500	(93 512)
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES	27 261	9 284
Différence de conversion	-	-
Variation de la juste valeur des "Actifs disponibles à la vente"	529	18 705
Impact du retraitement des écarts d'évaluation	-	39 793
<b>Éléments recyclables dans le résultat</b>	<b>529</b>	<b>58 498</b>
Écarts actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-
Impact de réévaluation des terrains	-	-
<b>Éléments non recyclables dans le résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-
Autres éléments du résultat global après impôt	529	58 498
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>98 290</b>	<b>(25 730)</b>
<b>Résultat Global Total Part du Groupe</b>	<b>71 029</b>	<b>(35 014)</b>
Résultat Global Total Part des intérêts minoritaires	27 261	9 284

## ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes liées au capital	Plus ou moins values sur réévaluation des actifs	Autres réserves et résultats consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2015</b>	<b>88 440</b>	<b>176 706</b>	<b>71 183</b>	<b>- 37 635</b>	<b>298 694</b>	<b>39 013</b>	<b>337 839</b>
Réévaluation des immobilisations corporelle et incorporelles	-	-	39 793	-	39 793	-	39 793
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	18 705	-	18 705	-	18 705
Résultat de la période	-	-	-	- 93 512	- 93 512	9 284	- 84 228
<b>Total des pertes et profits de la période</b>	<b>88 440</b>	<b>176 706</b>	<b>129 681</b>	<b>- 131 147</b>	<b>263 681</b>	<b>48 297</b>	<b>311 977</b>
Augmentation de capital	12 012	164 140	-	-	176 152	-	176 152
Dividendes versés	-	-	-	- 145 430	- 145 430	-	- 145 430
Mouvements sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	237	1 516	1 753
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2015</b>	<b>100 452</b>	<b>340 846</b>	<b>129 681</b>	<b>- 274 956</b>	<b>294 640</b>	<b>49 813</b>	<b>344 453</b>
<b>Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2016</b>	<b>100 452</b>	<b>340 846</b>	<b>129 681</b>	<b>- 274 956</b>	<b>294 640</b>	<b>49 813</b>	<b>344 453</b>
Réévaluation des immobilisations corporelle et incorporelles	-	-	529	-	529	-	529
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	70 500	70 500	27 261	97 761
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des pertes et profits de la période</b>	<b>100 452</b>	<b>340 846</b>	<b>130 210</b>	<b>- 204 456</b>	<b>365 669</b>	<b>77 074</b>	<b>442 742</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	6 492	5 785	707
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2016</b>	<b>100 452</b>	<b>340 846</b>	<b>130 210</b>	<b>- 204 456</b>	<b>359 177</b>	<b>82 859</b>	<b>442 035</b>

## RÉFÉRENTIEL ADOPTÉ

Les États financiers consolidés de ZALAR Holding ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et adoptées par l'Union Européenne (« UE »). Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Selon IAS 1, les premiers états financiers IFRS d'une entité doivent comprendre au moins trois états de la situation financière, deux états du résultat net et des autres éléments du résultat global, deux états du résultat net séparés (s'ils sont présentés), deux tableaux des flux de trésorerie, et deux états des variations des capitaux propres et les notes, y compris les informations comparatives. Elle doit mentionner clairement que les informations présentées selon le référentiel comptable antérieur n'ont pas été préparées selon les IFRS ; et indiquer la nature des principaux ajustements nécessaires pour assurer leur conformité aux IFRS.

Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire :

IFRS 10 : états financiers consolidés, IFRS 11 : partenariats, IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 : états financiers individuels (version modifiée en 2011), IAS 28 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011): ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 par l'Union européenne et sont applicables de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les principales modifications et impacts sont décrits ci-dessous.

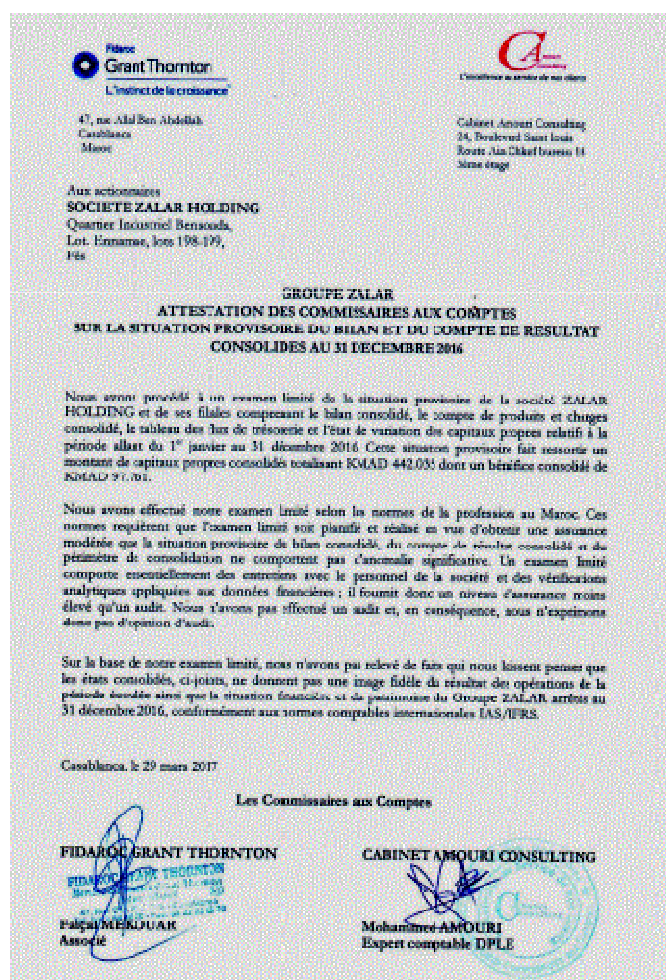
La norme **IFRS 10** remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation –entités ad hoc » et redéfinit la notion de contrôle sur une entité.

La norme **IFRS 11** remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement apports non monétaires par des Co entrepreneurs ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat. En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée ; les actifs et passifs (produits et charges) des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation 2016 a connu une variation suite à la création d'une nouvelle filiale au Sénégal, Zalar Sénégal.

	<u>Mode de consolidation</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% Contrôle</u>
ZALAR HOLDING	Société consolidante		
GRADERCO	Intégration globale	66%	66%
ALIMAROC	Intégration globale	66%	100%
PROMOGRAINS	Intégration globale	100%	100%
AGRO INDUSTRIELLE AL ATLAS	Intégration globale	100%	100%
EL ALF	Intégration globale	100%	100%
FEED AND FOOD	Mise en équivalence	40%	40%
ATLAS COUVOIRS	Intégration globale	100%	100%
COUVNORD	Intégration globale	100%	100%
UMA VOLAILLES	Intégration globale	100%	100%
MAVI	Intégration globale	98%	98%
ELDIN	Intégration globale	98%	98%
BANCHEREAU	Intégration globale	100%	100%
BAIDAT AL ATLAS	Intégration globale	100%	100%
PFDIS	Intégration globale	100%	100%
ZALAGH VOLAILLES	Intégration globale	100%	100%
ZALAR AFRICA	Intégration globale	100%	100%
ZALAR SENEGAL	Intégration globale	100%	100%



Contact communication financière: 05.22.33.15.42

Omar Benayachi-Lalami : omar.benayachi@zalar.ma

Fatiha Ezzayaty : fatiha.ezzayaty@zalar.ma

Site Internet : www.zalar.ma

### ZALAR HOLDING

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 100.452.000 de dirhams

Siège social : Fès - Quartier Industriel Bensouda, Lotissement "Ennamae", lots 198-199  
R.C Fès 23.245 - I.F 04502365 – ICE : 000065148000002

## ZALAR HOLDING

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 100.452.000 de dirhams  
Siège social : Fès - Quartier Industriel Bensouda, Lotissement "Ennamae", lots 198-199  
R.C Fès 23.245 - I.F 04502365 - ICE : 00006514800002

### AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **ZALAR HOLDING**, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, à 105, Angle Bd d'Anfa et Rue Taha Houssine, Résidence Anfa 105, 2<sup>ème</sup> étage Casablanca le :

**Jeudi 29 juin 2017 à 11 heures**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
- approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- quitus aux membres du Conseil d'administration et aux dirigeants de la Société ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- décharge aux Commissaires aux comptes ;
- allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2017 ;
- pouvoirs spéciaux.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets des résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception. Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2016, les approuve dans toutes leurs parties.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17 - 95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, déclare approuver les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un déficit de - 19.705.383,42 dirhams.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur mandat aux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à -19.705.383,42 dirhams comme suit :

- Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2016 .....	DH	-19.705.383,42
- Report antérieur déficitaire .....	DH	-20.783.126,90
- Report à nouveau déficitaire.....	DH	-40.488.510,32

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaire aux comptes, le cabinet « **FIDAROC GRANT THORNTON** » représenté par Monsieur **Mohamed ZERREI** et le cabinet « **AMOURI CONSULTING** » représenté par Monsieur **Mohammed AMOURI**, pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'au titre de l'année 2017, des jetons de présence d'un montant global de deux millions trois cent quarante mille (2.340.000,00) dirhams bruts seront répartis entre les membres du Conseil d'administration.

De même, l'Assemblée Générale décide de rembourser, pour certains des membres du Conseil d'administration, tous frais de voyage et de séjour au Maroc pouvant être encourus par ces derniers, sur présentation de factures correspondantes justificatives. Le montant des jetons de présence et desdits frais encourus par les membres du Conseil d'administration sera porté aux charges d'exploitation de la Société, conformément à l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.